

**CONCOURS D'ENTREE 2023 EN 4EME ANNEE
DIPLOME DE SCIENCES PO TOULOUSE
PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU JURY D'ADMISSION**

CANDIDATS ADMIS – AUTORISES A S'INSCRIRE A LA RENTREE 2023/2024

Nom	Prénom
ABADIE	Juliette
ADAM	Mathilde
ALFGI	Muhannad
ANSORENA	Emilie
ANTOGNARELLI	Clara
AUBERGER	Anne-Charlotte
BAGAGE	Laura
BATOUX	Bertille
BOCANEGRA	Isabela
BOUDRANDI SAJ	Justine
BRITTEN	Julien
CAPELLE	Louise
CAUDAL	Clémentine
CHABOT	Corentin
CHASSAING	Amaury
CHEVILLARD	Margaux
CLARIN	Joël
CLARYS	Hugo
COLL	Baptiste
DARRIBERE	Allisson
DE PASQUALE	Theodora
DELBOSC D'AUZON	Lucie
DESMARET	Hélène
DESPLAT	Garance
DHÔTE	Pierre
DJELLAB	Margaux
FLANDRINCK	Leeann
FREYBURGER	Grégoire
GALDINI	Maud
GHEDJATI	Ambrine
GOHIER	Jeanne
HUMBLLOT	Luana
JACQUEMIN	Robin
JERLIN	Lise
KLEIN	Jeanne
LACAMBRE ZAMORA	Alexandre
LAFOURCADE	Claire
LE DIRAISON	Marie
LE TREUT	Lou
LEFEU	Héloïse
LEMOINE	Lola

LEPOLARD	Romane
LOUIS DIT BIZEAU	Arno
LUCCISANO DERESSÉGUIER	Constantin
MARAILHAC	Matthieu
MARONNE	Paul
MAS	Alexandrine
MILLET	Louise
MORCET-LAMARCHE	Louanne
MULIER	Victor
MULLER	Nathan
NINARD	Soa
NOUAILLIER	Candice
PACAUD	Elie
PAVY	François
PELEGRIN	Emma
PINSON	David
POIRON	Mathieu
ROLAND	Fanny
ROUSSEAU	Alexandre
SOULAT	Anaëlle
TADDEI	Erwan
VIALE	Alexandra
YASSIN	Yasmine

CANDIDATS ADMIS SUR LISTES COMPLEMENTAIRES

Nom	Prénom	DECISION du jury d'admission (Listes complémentaires)
-----	--------	--

Carrières administratives

Pas de liste complémentaire

Affaires européennes

SEBBANE	Clara	N°1 Liste complémentaire
TAMIN	Rémi	N°2 Liste complémentaire
DAYOT	Loma	N°3 Liste complémentaire
LORIOUX-CHEVALIER	Pia	N°4 Liste complémentaire
ANTHEAUME	Louise	N°5 Liste complémentaire
ALI	Muskan	N°6 Liste complémentaire
ALVES DE PINHO	Tom	N°7 Liste complémentaire

Développement économique et coopération internationale

RATEAU	Emeline	N°1 Liste complémentaire
--------	---------	--------------------------

Affaires internationales et stratégie d'entreprise

FONTENEAU	Romain	N°1 Liste complémentaire
ZEMMOURI	Amel	N°2 Liste complémentaire
SALABERT	Cloé	N°3 Liste complémentaire
CUROPOS-LEITAO	Loïc	N°4 Liste complémentaire

Relations internationales : nouveaux enjeux et gestion de crise

RIZET	Mantine	N°1 Liste complémentaire
BRUN	Elodie	N°2 Liste complémentaire

Transition écologique, risques et santé

BOUCHE	Ilda	N°1 Liste complémentaire
PUJO	Chloé	N°2 Liste complémentaire

Politique, discrimination, genre

TROUVE	Noémie	N°1 Liste complémentaire
CABROL	Léonie	N°2 Liste complémentaire
DION	Alice	N°3 Liste complémentaire
TEXIER	Louise	N°4 Liste complémentaire
DUROT	Luna-Rose	N°5 Liste complémentaire
TLEMSANI	Rachel	N°6 Liste complémentaire
RIVALS	Pauline	N°7 Liste complémentaire

Communication

LUSSET	Constance	N°1 Liste complémentaire
TONNEAU	Lisa	N°2 Liste complémentaire
BARIETY	Ithier	N°3 Liste complémentaire
AISSOUB	Ismail	N°4 Liste complémentaire
POUZOLET	Simon	N°5 Liste complémentaire
ROZE	Myrna	N°6 Liste complémentaire

Conseil et expertise en action publique

GAIN	Eloyse	N°1 Liste complémentaire
CAUWEL	Lisa	N°2 Liste complémentaire
BUNEL	Théo	N°3 Liste complémentaire
MAZIERE	Louis	N°4 Liste complémentaire
NINARD	Soa	N°5 Liste complémentaire
DAMBRON	Thomas	N°6 Liste complémentaire

Etudes culturelles

PLURIEL	Clémentine	N°1 Liste complémentaire
HEBERT	Thaïs	N°2 Liste complémentaire
VAUCLAIR	Pauline	N°3 Liste complémentaire
DEPREUX	Anaïs	N°4 Liste complémentaire
TRANCHANT—RABAUD	Paprika	N°5 Liste complémentaire
BOURNIGAL	Marie	N°6 Liste complémentaire
VILAREM	Margaux	N°7 Liste complémentaire

Gouvernance des relations internationales

HUMBLLOT	Luana	N°1 Liste complémentaire
PAILLAT	Apolline	N°2 Liste complémentaire
GRAMMATICO	Nicolas	N°3 Liste complémentaire

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours administratif** (recours gracieux) auprès du directeur l'IEP de Toulouse ;
- soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Toulouse. Ce recours peut être déposé via le téléservice Télérecours <http://www.telerecours.fr>.

Le recours administratif peut être fait sans condition de délai. En revanche le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours administratif, former un recours contentieux, le recours administratif devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours administratif. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois). ans les cas très exceptionnels ou une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite- et donc dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis- vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

A Toulouse le : 06.07.2023

Le Directeur de Sciences Po Toulouse, Eric DARRAS

Eric Darras

